



CONSEIL COMMUNAL
DE
ST-SULPICE
(VAUD)

Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
sont convoqués en séance
le **mercredi 20 février 2019 à 20 h 30**
au Complexe communal du Léman

Saint-Sulpice, le 1^{er} février 2019

ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Assermentation de Mme Carole Grätzel
3. Adoption de l'ordre du jour de la séance du 20 février 2018
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2018
5. Communications du Bureau et de la Municipalité
6. Préavis n°01/19 : "Rachat à l'association pour le Foyer de Saint-Sulpice du droit de superficie incluant le bâtiment du Foyer paroissial
Rapport de la commission immobilière
Discussion et décision
7. Dépôt de la pétition "Pour un meilleur accès à notre déchetterie"
8. Dépôt de la proposition du bureau " Indemnités du secrétaire du Conseil communal pour la seconde moitié de la législature 2016-2021"
9. Dépôt du préavis n°02/19 : "Demande de crédit de CHF 44'000.- pour l'informatisation de la location des salles communales"
10. Dépôt du préavis n°03/19 : "Route cantonale RC1 - étape 3"
11. Dépôt du postulat "Saint-Sulpice en route pour l'automobile individuelle électrique"
12. Dépôt du postulat "Vendre la parcelle 67 afin de financer des investissements à venir"
13. Dépôt de la motion " Subvention pour les vélos à motorisation électrique"
14. Communications des délégués aux conseils intercommunaux
15. Propositions individuelles et divers

Le Président :



René Piller

Postulat "Saint-Sulpice en route pour l'automobile individuelle électrique"

Texte :

De par ce postulat, demande est faite à la Municipalité de Saint-Sulpice d'étudier et de présenter au Conseil communal un rapport détaillant l'ensemble des mesures à prendre sur le territoire communal par nos autorités, y compris en collaboration avec des partenaires publics et privés, permettant aux habitants de notre commune d'aborder dans les meilleures conditions et aussi rapidement que possible le virage de la mobilité individuelle automobile électrique.

Développement :

Après les pionniers (par exemple Toyota ou Tesla) l'ensemble de la branche automobile s'est engagée dans la voie des véhicules électriques. Si ce type de véhicules dans le parc automobile suisse est encore très modeste, la volonté politique est clairement affichée. Nous pouvons citer la table ronde, réunie le 28 mai 2018 à l'invitation de la désormais ex-conseillère fédérale Doris Leuthard, avec une délégation du secteur de la mobilité électrique et des représentants de la Confédération, des cantons et des villes afin de définir comment augmenter la part des véhicules électriques. Le communiqué de presse indique que *"Tous se sont mis d'accord pour établir ensemble une feuille de route qui a pour objectif d'augmenter à 15 % la part des véhicules électriques dans les nouvelles immatriculations d'ici à 2022. Il a notamment été question des principales conditions préalables au bon développement du marché de l'électromobilité, de l'aménagement d'infrastructures de recharge optimales ainsi que d'incitations et de conditions cadres. Les incitations sont nécessaires pour atteindre l'objectif visé. Tous les acteurs sont appelés à jouer un rôle en la matière"*.

C'est donc à très court terme que notre commune doit œuvrer, à son niveau. On peut en effet légitimement penser que le système de distribution du "carburant" électrique sera sensiblement différent de celui de l'essence sans plomb. Nous n'avons pas de connaissances spécifiques dans ce domaine, mais au vu des objectifs nationaux ambitieux, nous pensons que le rapport demandé se justifie pleinement. Peut-être s'agira-t-il d'améliorer le système de distribution de l'énergie électrique ou de modifier notre règlement de construction en cas de production locale (p. ex. panneaux solaires). Sans parler bien sûr de mesures incitatives et de stations de recharge sur le domaine public. Nous attendons donc de ce rapport une évaluation des très nombreux paramètres en jeu et, le cas échéant, des propositions de mesures à prendre sur le territoire communal par nos autorités, y compris en collaboration avec des partenaires publics et privés, permettant aux habitants de notre commune d'aborder dans les meilleures conditions et aussi rapidement que possible le virage de la mobilité individuelle automobile électrique.


REMY PACHE


Strobel Patrick


Quentin Bizzozzi

Saint-Sulpice, le 5 février 2019


Maddalena Gyzdalski-Judom

Postulat "Vendre la parcelle 67 afin de financer des investissements à venir "

Texte :

Par ce postulat, demande est faite à la Municipalité de Saint-Sulpice d'étudier et de présenter au Conseil communal un rapport sur la possibilité et le bien-fondé d'une vente d'un élément du patrimoine immobilier, plus précisément la parcelle 67 dite "La Confrérie", afin de financer des investissements à venir.

Développement :

Depuis plusieurs années, avec les projections financières de la commune qui se détériorent, la vente d'une partie du patrimoine est évoquée de diverses manières. Réserve importante et dormante, solution de dernier recours, opportunité à saisir, ou bijoux de famille à conserver, on devine une large palette d'opinions entre le pour et le contre. Afin d'anticiper le jour où, face à des investissements importants, nous serons amenés à trancher entre emprunter, vendre, ou renoncer, nous demandons d'étudier la possibilité et le bien-fondé d'une vente de cette parcelle de "La Confrérie".

Bien entendu, notre qualité de débiteur est toujours excellente et les taux offerts actuellement sont extrêmement bas, si bien que l'emprunt est toujours une solution attractive. Mais on ne pourra répéter l'exercice à l'infini. Le marché des capitaux pourrait évoluer défavorablement, sans compter la surveillance du Canton en matière de plafond d'endettement.

Pourquoi "La Confrérie"? Car sa situation à l'extrémité du chemin des Chantres, en zone basse densité, au bord du lac en font, à notre avis, la candidate idéale. Sa valeur au m² sur le marché immobilier actuel est certainement très élevée, de par sa situation en zone basse densité l'accroissement de population et de trafic motorisé en cas de construction serait moindre, et hormis un nouveau parc public on a de la peine à lui imaginer une affectation d'utilité publique. Il s'agirait bien entendu de remanier ses limites, car aujourd'hui elle englobe une partie du chemin des Chantres ainsi que le sentier piétonnier jusqu'au bord du lac.

En regard des investissements que notre commune sera amenée à faire – on ne parle absolument pas de financer le déficit du budget de fonctionnement! - serait-il judicieux de vendre cette parcelle dans les 5 ans à venir et quel montant pourrions-nous en retirer? Ce sont les réponses que nous attendons de ce rapport étayé.



REMY PACHE



Olivier Matthey



Rolf Gyger



Maddalena Gyrolak-Juridom